

Image not found or type unknown



## Comment faire le don de sa part de la vente d'un bien immobilier

Par **marco44115**, le **19/01/2017 à 17:25**

Bonjour,  
Je suis en possession avec mon ex femme avec laquelle je n'étais pas marié ( un enfant commun ) d'une maison dans laquelle je n'ai pas vécu et le crédit a été entièrement remboursé par mon ex femme .  
Aujourd'hui le crédit est remboursé et mon ex femme veut vendre le bien.  
Je sais que la moitié du bien me revient mais je souhaiterais ne pas en bénéficier n'ayant jamais rien remboursé du bien.  
Ma question est comment peut-on faire pour léguer sa part simplement ?  
Merci de votre réponse.  
Cordialement  
Marc CLERC

Par **Visiteur**, le **19/01/2017 à 17:49**

Bjr,  
Le gros problème, c'est qu'une donation à votre ex sera imposée à 60% !!!  
Reste la donation à votre enfant, exonérée jusqu'à 100.000€ et taxable ensuite ainsi :  
Moins de 8 072 €, 5%  
Entre 8 072 € et 12 109 €, 10%  
Entre 12 109 € et 15 932 €, 15%  
Entre 15 932 € et 552 324 €, 20%  
Etc..

Par **marco44115**, le **20/01/2017 à 08:02**

Bonjour,  
Merci beaucoup pour votre réponse.